

## **SIGNATURE DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE**

**Participation in the EcoTrail Genève® events entails the de facto acceptance without reservation of these rules and the ethical charter of the race:**

Garbage cans are placed in large numbers in each refueling area and must imperatively be used for selective sorting of waste by the organisation. Therefore, any runner caught knowingly throwing their waste on the course will be disqualified.

All eco-trailers undertake to comply with federal road traffic legislation (LCR on Swiss territory and Highway Code on French territory). All eco-trailers undertake to cross the roads on pedestrian crossings or at places indicated by the race marshals and to respect the highway code by remaining attentive to vehicles which have priority.

All eco-trailers agree to run on the sidewalks when they are not granted access to the road. All registrants undertake to take the paths marked out by the organization in their entirety without cutting. Indeed, cutting a path causes irreversible erosion of the site and therefore degrades it permanently. Failure to comply with this directive will result in disqualification of the runner.

N° dossard :

Nom Prénom :

Date et Signature :

## **SIGNATURE DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE**

**La participation aux épreuves de l'EcoTrail Genève® entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de la course :**

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation. Dès lors, tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout éco-trailer s'engage à respecter la législation fédérale en matière de circulation routière, (LCR sur territoire suisse et code de la route sur territoire français). Tout éco-trailer s'engage à traverser les routes sur les passages cloutés ou aux endroits signifiés par les commissaires de course et à respecter le code de la route en restant attentif aux véhicules qui ont la priorité.

Tout éco-trailer s'engage à courir sur les trottoirs lorsque l'accès à la route ne lui est pas octroyé. Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur.

N° dossard :

Nom Prénom :

Date et Signature :